

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 41 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège, moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 23 OCTOBRE.

Les cours des fonds anglais arrivés ont agité vivement la petite bourse de Tortoni ce matin. Avec le grand découvert qui existe sur les places de Londres et de Paris, il est présumable que la rente aura de nouvelles destinées ascendantes. On a fait à midi 78 90; dans la journée et demain matin, on dépassera le cours de 79. On oublie la Suisse, l'Espagne, le Portugal. L'expédition de Constantine n'a pas paru sérieuse.

P.S. Le bruit a couru à Tortoni que le 16, Madrid avait été illuminé par suite de la confirmation de la victoire d'Alaix sur Gomez.

M. le duc de Nemours emmène avec lui en Afrique ses deux aides-de-camp, M. le lieutenant-général Colbert et M. le colonel Boyer. Les équipages de S. A. R. sont partis depuis quelques jours.

M. le comte de Sainte-Aldegonde s'est embarqué à bord du *Phare* avec les ducs de Mortemart et de Caraman pour se rendre en Afrique.

Madame la comtesse de Lipano a obtenu la permission de passer l'hiver à Paris.

Le docteur Bowring s'est embarqué, le 18 octobre, à Marseille pour l'Italie, à bord du bateau à vapeur *Léopold*.

On dit aujourd'hui que M. Adolphe Nourrit doit quitter l'Opéra au mois de mai prochain. On ajoute que ce départ serait provoqué par l'engagement de M. Dupré à l'Opéra.

La crise commerciale que nous avons dit menacer l'Alsace, prend du développement. On annonce que plusieurs maisons se trouvent dans l'embarras, et que des faillites auraient éclaté à Mulhouse.

Le journal légitimiste *la France* publie ce matin l'article suivant :

On nous mande de Linz, en date du 10 octobre :

Charles X, qui quitte la résidence de Kirchberg, dans la Basse-Autriche, pour se rendre à Goritz, est arrivé le 8 de ce mois à Linz. L'archiduc Maximilien lui a fait les honneurs de cette résidence, et il a fait visiter dans le plus grand détail à M. le duc de Bordeaux les ouvrages qui font de Linz une place de guerre et surtout un camp retranché des plus forts de l'Europe. La famille exilée passera l'hiver à Goritz; mais l'intention de Charles X est de retourner au printemps dans la Basse-Autriche et de se rapprocher de Vienne. Charles X qui est entré dans sa 80^e année supporte bien ce grand âge.

Les détails suivants sont donnés par le journal ministériel :

Mercredi, 19 du courant, vers six heures du soir, treize condamnés politiques, détenus dans la prison de Doullens (Somme), sont parvenus à s'évader. Ce sont les nommés Chéry, Caillé, Créval, Lagrange, Laporte, Lecouvreux, Marigné, Régnier, Stiller, Rocksinski, Thiellement, Thomas, Villard. Quatre autres ont fait la même tentative, mais deux d'entre eux se sont blessés dans leur fuite et sont restés au pied du rempart qu'ils avaient franchi. Le troisième, Caussidière fils, a été saisi auprès d'eux, et le quatrième, Riban, était encore dans l'intérieur de la citadelle quand l'alarme a été donnée. Il paraît qu'au moment où l'évasion a eu lieu, plusieurs gardiens étaient absents pour prendre leur repas; que quatre étaient de service, deux à la porte et

deux dans l'intérieur. Le gardien Serpent qui se trouvait dans le quartier droit aurait été saisi par les détenus de ce quartier, qui l'auraient bâillonné et jeté dans une chambre voisine, après lui avoir fortement serré le cou avec une corde. Munis des clefs dont ce gardien était porteur, les prisonniers auraient ouvert la porte, se seraient emparés des deux gardiens de l'intérieur, et auraient gagné les remparts, d'où ils seraient descendus au moyen d'échelles faites avec des draps de lit coupés. Toutes les mesures ont été immédiatement prises pour opérer l'arrestation des évadés, et déjà cinq d'entre eux ont été repris à trois lieues de Doullens. Ce sont les nommés Lagrange, Rocksinski, Régnier, Laporte et Villard. Un autre devoir était imposé au gouvernement, il convenait de constater dans le plus bref délai les causes de cet événement, et de reconnaître les moyens les plus propres à en prévenir le retour. Dans ce but, M. le ministre de l'intérieur a donné à M. le préfet de la Somme l'ordre de se rendre sur le champ à Doullens, et il a également envoyé sur les lieux M. Tourin, inspecteur des prisons du royaume, auquel il a remis les instructions les plus détaillées.

On écrit de Valenciennes, 22 octobre :

On annonce qu'une portion du palmier trouvé dans les mines de charbon d'Anzin va partir pour le musée de Douai et sera transporté sur les voitures d'artillerie par ordre du ministre de la guerre. Le palmier dont il s'agit n'est pas un palmier; c'est la représentation d'un végétal de l'espèce des juncs, d'une taille prodigieuse, et qui avait cela de particulier, dans la mine où il a été trouvé, qu'il se trouvait placé verticalement. Le point le plus curieux de cette pétrification est la longueur de sa tige, et les minéralogistes le verront avec peine partagé en plusieurs morceaux; cependant, pour satisfaire à toutes les exigences, la compagnie d'Anzin s'est décidée à partager cette curiosité naturelle entre le cabinet des mines de Paris, et les musées de Douai et de Valenciennes.

La *Gazette* de St. Pétersbourg du 21 septembre annonce en ces termes l'évacuation définitive de la forteresse de Silistrie.

La Porte Ottomane vient de remplir avec fidélité les engagements qu'elle avait contractés par l'acte conclu à Constantinople le 27 mars dernier, relativement à la liquidation des sommes qu'elle devait à la Russie, en exécution du traité d'Andrinople.

Conformément aux stipulations de l'acte sus mentionné, le dernier paiement vient d'être effectué en entier au terme fixé du 15 août. M. de Boutenief en a transmis directement l'avis au commandant de Silistrie, lequel avait éventuellement reçu l'ordre de procéder à l'évacuation de la place, dès qu'il serait instruit par notre ministre du dernier versement de la liquidation.

Un commissaire Ottoman, accompagné d'un employé de la légation impériale, a été envoyé par la Porte pour assister à la remise de cette forteresse. Elle a été rendue le 30 août (11 septembre) dans l'état de défense complète où elle était mise durant l'occupation.

Le système de conservation et d'alliance, fondé sur nos traités avec la Porte, trouvera dans ces faits une garantie nouvelle, et l'Europe un gage certain de la confiance que nous inspire le maintien de la paix en Orient.

— Coupe! coupe l'écoute de la grande voile!

Jamais danger ne fut plus grand et plus imminent; la violence du coup de vent avait tellement couché le navire, que son pont se trouvait dans une position verticale. La vergue de notre grande voile plongeait dans l'eau jusqu'à la hune, et la quille se voyait tout entière. Le bois nous manquant subitement de dessous les pieds, les uns se tinrent en l'air au moyen des drisses, les autres s'accrochèrent à la chaloupe.

— La barre à bord, criai-je aux deux timoniers qui se cramponnaient. Mais cette manœuvre, qui consistait à pousser tout à fait la barre du gouvernail, à toucher le bord de la felouque, afin d'aider le navire dans ces mouvements et de lui rendre sa stabilité, n'eut pas plus d'effet que la première. La felouque, accablée sous le pesant de ses mâts et de son lest, ne sentait point son gouvernail, ou du moins les efforts qu'elle faisait pour se redresser, n'étaient pas assez violents pour contrebalancer la force du vent, qui continuait à mugir et à se déchainer sur nous avec une rage impitoyable. J'étais un de ceux qui s'étaient accrochés à la chaloupe.

— Enfants, criai-je aux sept hommes qui étaient à mes côtés, il faut m'aider à mettre la chaloupe à la mer.

Personne n'hésita. Mais la raffale sortit du sein du nuage plus violente et plus terrible qu'elle ne l'avait encore fait. Tout ce qui était sur le pont, fut balayé par la violence de l'ouragan, hommes, canons, chaloupes, tout fut jeté par dessus bord, et disparut; et quand nous revînmes sur la surface, nous vîmes la felouque elle-même qui s'enfonçait dans l'abîme en formant une large resacc.

Je n'essayerai pas de peindre ce spectacle horrible, cette mort prochaine, notre désespoir. Je me bornerai à faire l'exposé des faits qui suivirent cette catastrophe. Nous perdîmes tous nos malheureux blessés dans ce naufrage. Notre équipage, qui s'élevait à soixante hommes avant que la felouque eût sombré, se réduisit maintenant à trente. Ces trente hommes se débattaient dans l'intérieur, les uns perchés sur les cages à poules qui flottaient de toutes parts, les autres collés à notre grand mât qui s'était détaché de la felouque, et qui était revenu sur la surface de l'eau; la chaloupe flottait également, mais la quille en l'air. Tout espoir n'était donc pas perdu; il s'agissait de la redresser, et chercher à gagner la terre avec elle.

Un garde champêtre. — J'ai voulu saisir le cheval de monsieur qui mangeait la luzerne d'un champ de la commune. Monsieur s'est fâché, a juré et c'a révolté; voilà la chemise qu'il m'a déchirée et le bras même qui a été meurtri pendant deux jours.

Béranger. — Pendant deux rien du tout; vous, votre chemise et votre bras, vous êtes de faux témoins; mais j'en ai des vrais, moi à faire paraître à ces messieurs. D'abord, messieurs, faites moi le plaisir de regarder cette jambe (il place sa jambe sur le bureau du greffier.) Vous voyez qu'il n'y a pas de malice dans cette jambe-là; c'est bien du bois, du vrai bois, véritable frêne, de la fabrique de M. Molard, tourneur à Chaillot. Bon! c'est bien vu pour celle là, n'est ce pas; à présent, voilà mon autre jambe, qui ne vaut pas deux liards de plus que l'autre, vous allez voir.

Béranger se hâte de relever son pantalon et montre sa jambe gauche enveloppée de bandes qu'il se dispose à dérouler, quand M. le président lui fait signe de n'en rien faire.

Béranger, reprenant. — Quand on est monté comme ça en patte, je vous demande comment que ça pourrait se faire qu'on se révolterait contre un garde champêtre qui jouit de ses deux jambes, bras, plaque et tout, et d'un grand sabre de six pieds de long? D'ailleurs le champ ne possédait pas de luzerne, le cheval était attaché à un piquet avec une corde de quinze pieds de long, il ne pouvait faire aucun mal à la commune.

M. le président. — C'est bien, asseyez-vous.

Béranger. — Volontiers, mais je vous raconte le fait tel qu'il existe, tel que Dieu le connaît au ciel. De plus, il m'a refusé de prendre une pièce de dix sous que je lui offrais pour endormir l'affaire, en me disant: allez vous faire f... avec vos cinquante centimes.

Le garde champêtre. — Je suis incapable de dire de pareils propos à un administré.

Béranger. — Vous me l'avez dit; est-ce que je serais digne de mentir à la justice? monsieur Béranger n'a jamais été attaqué sur l'honneur; j'ai juré sur... l'honneur.

La culpabilité n'étant pas établie, Béranger est renvoyé de la plainte, ce qui serait insuffisant encore pour le rendre à la liberté, si sa femme ne venait en aide à sa jambe de bois, en le soutenant pour le faire sortir de l'audience.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Un supplément extraordinaire de la *Gazette de Madrid*, du 15, publie en ces termes, les nouvelles que nous avons données hier, d'après l'*Eco del Comercio*, sur les opérations de Gomez :

« Le général Alaix écrit d'Alcala la Real, en date du 11 octobre, au capitaine-général de Grenade, que Gomez a occupé, le 9, le bourg de Priego, et que ce chef rebelle, incertain de la véritable position de nos troupes, s'est avisé, pour la constater, d'envoyer des parlementaires sous prétexte de négocier un échange de prisonniers. Le général Alaix s'apercevant de cette intention, a pris le parti de faire passer à Grenade sans les écouter, les susdits

Nous remîmes la chaloupe à flot sans beaucoup de peine, et nous ôtâmes une certaine quantité d'eau à l'aide de nos chapeaux; après quoi nous y montâmes tous trois pour continuer cette opération et lui donner une activité nouvelle. Mais à l'instant où j'allais dire à Henry de m'envoyer deux hommes, nos travaux furent interrompus par un cri.

— J'aperçois les nageoires d'un gros poisson; s'écria un des matelots du mât.

— Des requins! des requins! répondirent aussitôt d'autres matelots, nous sommes perdus!

Ces paroles me glacèrent le cœur. Je savais que, si l'un de ces monstres venait vers eux, les autres requins ne tarderaient pas à le suivre, et que la première goutte de sang versé serait le signal du carnage et d'une destruction complète. Cette idée était horrible. A peine le mot de requins fut-il prononcé, que la voix de Henry et toute espèce de discipline furent méconnues.

— A la chaloupe! à la chaloupe!

Chacun, dans l'espoir de conserver sa vie, quitta le mât, nagea avec force vers la chaloupe; tous voulurent y monter à la fois.

— Amis, criai-je éperdu, nous allons périr tous; la chaloupe va sombrer si vous vous précipitez avec autant d'impétuosité...

Mais rien! ces paroles, au lieu de ralentir leurs efforts produisirent un effet contraire; ils s'attachèrent à la chaloupe avec plus d'ardeur, qu'ils ne l'avaient encore fait, et la firent tellement pencher qu'elle s'emplit d'eau une seconde fois et chavira.

Les instans qui suivirent furent affreux; l'espérance nous quitta et fit place aux angoisses du désespoir.

— Henri, criai-je, où êtes-vous?

Lui seul conservait son sang-froid.

— Amis; s'écria-t-il avec calme, par notre trop grande précipitation nous avons reculé l'instant de notre salut; la chaloupe est notre arche-sainte.

— Benjamin, sergent Quacco, tous, continua-t-il, remettez-vous à l'œuvre, nous allons retourner au mât, et pour mieux rassurer les matelots, il ordonna que chacun d'eux battit l'eau avec ses jambes, afin de mettre les requins en fuite en faisant le plus de bruit possible.

NAUFRAGE DE LA MOUCHE.

Sous le titre de : La Croisière de la *Mouche*, l'auteur des aventures d'un lieutenant de marine va publier dans quelques jours un ouvrage remarquable, auquel nous empruntons l'extrait suivant. La scène se passe dans les parages de la Havane.

Nous naviguons depuis deux jours avec une bonne brise, lorsque, dans la matinée du troisième, le vent cessa tout-à-coup, et fit place à un calme plat. Nous étions à huit milles au plus de la petite île de Colorados et du banc de rescifs auquel l'île a donné son nom. La *Mouche* se reposait mollement sur les eaux, son beaupré tourné vers le rivage, ses armures à tribord, sa voile latine carguée, et son humer et son grand foc battant le mât. Le calme, le repos régnaient autour de nous. La nuit vint belle et parfumée; des myriades d'étoiles couvrirent la voûte céleste, et dissipèrent peu à peu les vapeurs rouges dont l'horizon était encore embrasé, mais la lune, en se levant, fit pâli à son tour les feux du ciel, et nuança, les eaux de ses teintes veloutées.

La brise vint; du moins un nuage, présage certain que la brise de terre est sur le point de se faire sentir, nous fut signalé sur les hauteurs de l'île de Colorados par un de nos matelots. Alors la joie la plus vive s'empara du cœur de nos hommes; car il n'y a rien qui fatigue plus le marin, qui lui cause une plus forte impatience que le calme plat.

Dépendant ce nuage, qui ressemblait d'abord à un point, augmenta en grosseur d'une manière prodigieuse en avançant sur nous; bientôt il s'assombrit encore.

— Henry, ce nuage me paraît bien noir; je m'en défie, m'écriai-je; si nous carguions notre humer et notre foc.

Henry regarda le pennon, qui ne renuait point, puis le nuage. — Bah! c'est la lune, me répondit-il, dont la clarté brillante fait ressortir si vivement l'obscurité de ce nuage, enfants, laissez tomber la grande voile et hâchez-la.

Cette manœuvre exécutée, nos hommes retombèrent dans leur apathie primitive. Tout à coup un tourbillon de vent jaillit du nuage avec une impétuosité extrême, et s'engouffra dans notre grande voile et notre humer.

parlementaires, qui étaient au nombre de cinq, un colonel, un adjudant, deux lanciers et un trompette.

On a reçu au ministère de l'intérieur, par l'administration des courriers, les informations suivantes, qui, cependant, ne sont pas officielles :

« Les troupes du général Alaix étaient, le 22, en vue de celles de Gomez; et selon un conducteur qui est arrivé ce matin, il paraît qu'on s'est battu entre Alcauete et Priego, et l'avant-garde de Gomez a été mise en déroute. Le même conducteur assure que le général Espinosa est entré dans Cardoue avec sa brillante colonne. »

Ce supplément contient encore une dépêche de Sarra-gosse, adressée au ministère de la guerre par le commandant en second baron de la Menglada, pour annoncer que Maroto et six autres chefs carlistes se sont réfugiés sur le territoire français.

— L'Angleterre vient d'accorder un nouveau secours de 100,000 fusils au gouvernement espagnol 400 hommes de la marine royale se sont embarqués également à Woolwich, à bord du bateau à vapeur le *Pluton*, qui va sur les côtes d'Espagne et du Portugal. Le *Morning Herald* dit que ces concessions sont faites en échange d'un traité de commerce peu avantageux aux intérêts de l'Espagne, que le gouvernement de la reine a pris l'engagement de signer avec la Grande-Bretagne; mais ce journal mérite peu de confiance à cause de sa partialité pour les carlistes. Il ne faut voir dans ces envois d'hommes et de fusils que la détermination de l'Angleterre d'exécuter le traité de la quadruple alliance dans les conditions qui lui sont particulièrement imposées. Le *Sun* nous semble avoir plus raison de dire que ces artilleurs sont destinés à renforcer les bâtimens de guerre anglais dans le Tage et sur les côtes d'Espagne.

Il est permis de craindre que l'Espagne n'ait besoin de secours plus importants que ceux là, si on ne veut pas qu'elle tombe anéantie sous le poids de tous les maux qui l'accablent à la fois.

BELGIQUE.

Bruxelles, 24 octobre (trois heures). — La bourse avait ouvert sous des apparences de hausse, lorsque des offres multipliées ont fait tomber le cours de l'actif de 18 3/4 argent à 18 papier. Diverses nouvelles circulaient à l'appui de ce mouvement rétrograde, on disait notamment qu'un grand banquier d'Anvers avait reçu ce matin un courrier annonçant l'entrée de Gomez à Séville. Après la cote, il reste 48 1/4 argent pour les Ardoins à toutes les échéances.

Amsterdam, 43 octobre (Société des Effets). — Dette active 52 7/8 43/16, 5 p. c. 100 3/8, billets de chance 21 7/8, Ardoins pièces de 85 liv. 48 1/8 48, passive 5 1/4 3/8.

Les transactions dans nos fonds nationaux ont été insignifiantes et ils étaient offerts aux prix d'hier.

On a fait quelques petites parties d'Ardoins à des cours un peu plus élevés.

La malle de Londres n'était pas arrivée à 4 1/2 heures et les cours de la bourse de vendredi étaient inconnus. (Mercur.)

Le ministre de la guerre vient de décider que les généraux de division pourront dorénavant délivrer aux officiers de l'armée, des congés de 15 jours pour Bruxelles et autres lieux, les commandans de province de 8 jours, et les commandans de place de 4. Jusqu'à ce moment, toute autorisation de se rendre à Bruxelles devait directement émaner du département de la guerre.

— On a fait mille commentaires sur l'hypothèse d'une crise financière et commerciale; depuis plus d'un mois, elle nous est présentée comme stagnante; cependant, rien jusqu'ici n'atteste son existence. Jamais les recouvrements du commerce ne se sont faits avec tant de facilité, jamais les protets n'ont été plus rares, et ce qui, mieux que les raisonnemens, prouve cet état normal, c'est la préoccupation excitée à la bourse par un protet à une acceptation de 8,000 francs, à charge d'un grand propriétaire, faisant de l'industrie par délassement. Le refus de paiement a eu lieu le 20; depuis lors, le signataire en retard est l'objet de conversations les plus caustiques, car il n'y a pas péril en la demeure. On conçoit que, si ces actes constatant la gêne étaient fréquens, ils ne seraient passés sous le silence pour personne, les tiers porteurs étant toujours disposés à se plaindre. (Mercur.)

— Sur l'invitation de M. le ministre de l'intérieur, MM.

Mais à peine eût-il cessé de parler qu'un cri épouvantable frappa notre oreille.

— Les requins, les requins, nous sommes perdus. Nous regardâmes et vîmes une troupe de requins dont les nageoires formaient un long sillage.

— A la chaloupe! à la chaloupe!

La frayeur agissant sur l'esprit de ces malheureux, plus vivement qu'elle ne l'avait encore fait, la chaloupe fut culbutée une troisième fois.

Cependant les requins nageaient parmi nous, jouaient dans l'eau et semblaient ne vouloir nous faire aucun mal ou plutôt ils se préparaient à leur sinistre banquet par ces jeux. Souvent même, leur peau dure et âpre effleurait la nôtre; mais ces joutes duraient peu, un cri retentissant nous annonça qu'un de nos hommes venait d'être saisi par un des monstres.

L'instant d'après, nous vîmes la surface de l'eau se rougir et le malheureux disparaître: ce sang fut le signal d'une attaque générale. Alors des cris affreux partirent de toutes parts, chacun voulut s'élan- cer sur la quille de la felouque pour s'y mettre à califourchon; mais celui qui parvenait à s'y placer était aussitôt renversé par les autres qui voulaient sa place. Ceux-ci, à leur tour, malgré la vigueur avec laquelle ils se cramponnaient au bois, subissaient bientôt le même sort: cette mêlée, ce désespoir étaient horribles.

— La chaloupe! Remettez à flot la chaloupe!

Ces cris qui étaient dans toutes les bouches, annonçaient que nos hommes avaient enfin compris que notre seul espoir de salut était dans la patience. Henry de Walea, dont le courage grandissait avec le danger, profita de cette circonstance pour faire entendre de nouveau sa voix.

— Benjamin, sergent Quacco, s'écria-t-il, remettez la chaloupe à flot, chacun de vous, mes amis, montera à son tour, et avec votre chef je resterai le dernier.

L'infortuné! en disant ces mots, il s'était tourné de notre côté pour voir les progrès que nous faisons, et avait cessé de battre, lorsque tout à coup un requin énorme lui saisit à la fois les deux jambes et les coups au-dessous du genou.

les agents de change près de la bourse de Bruxelles viennent d'apporter une amélioration à la cote des actions indigènes, en indiquant l'espèce de chaque société à laquelle elles appartiennent, et pour celles des sociétés anonymes si elles sont autorisées par le gouvernement ou en demande d'autorisation. Ce changement apporté depuis hier seulement à la cote officielle nous apprend que, sur les 23 sociétés anonymes constituées, 20 ont reçu l'approbation royale, les 3 autres ont formé leur demande; ce sont: la *Société des charbonnages des produits au Flénu*, dont les actions sont cotées à 44 1/2 p. c. d'avance; les *hauts fourneaux et usines de l'Espérance*, actions 23 1/2 p. c. d'avance; et la *Manufacture royale de tapis de Tournay*, pour laquelle on a souscrit hier, et dont les actions sont recherchées à 18 p. c. de prime.

— L'autorisation pour la construction de la route en fer de Berlin à Postdam a été donnée aux concessionnaires. La poste recevra 5000 florins d'indemnité annuelle. L'annonce de ce dernier arrangement a fait monter les actions de 5 p. c.

— Il y a en ce moment à l'étude au grand théâtre, le *Testament de Hemel*, opéra en un acte, d'un de nos compatriotes.

— M. Bernard, directeur des théâtres royaux, vient de recevoir un drame lyrique de la composition de M. Campenhout, la *Femme du pêcheur*, dont le rôle principal est écrit pour la belle voix de M^{lle} Stoltz. Cette artiste se porte mieux, mais sa voix se ressent encore de sa maladie.

— Ce n'est pas seulement à Valenciennes que les bras sont rares et chers, un voyageur traversant Cambrai il y a peu de jours, fut fort étonné d'entendre le crieur public annoncer dans les carrefours que tout individu qui voudrait gagner 2 fr. par jour, pour faire un simple ouvrage de manouvrier, pouvait se présenter dans telle usine de sucre de betterave qu'il désignait. (ECHO de la Frontière.)

— Les journaux anglais publient les détails suivants sur les difficultés qu'éprouve l'exhumation de Mme. Malibran :

« Depuis la relation que nous avons donnée dernièrement des démarches faites pour obtenir l'exhumation de la célèbre cantatrice, le bailli communal de Manchester a reçu une nouvelle lettre de M. de Bériot, par laquelle celui-ci réclame avec instance l'exhumation de feu son épouse. Il supplie le bailli avec toutes les expressions de regret que peut inspirer l'amour conjugal, disant que si cette consulation ne lui est pas accordée, toute sa vie ne sera que deuil et repentir. M. de Bériot dit en post-scriptum, qu'il a chargé M. de Fiennes de le représenter partout où il en est besoin. »

« La commission de la fête musicale s'est adressée peu de jours après au clergé de l'église catholique, pour savoir quelle marche il faudra suivre pour obtenir l'exhumation. M. Ward, un des marguilliers de l'église, a dit que cette permission pourra être obtenue du chancelier du diocèse, à moins qu'il n'en soit fait défense. »

« La commission de la fête musicale doit se réunir aujourd'hui, et nous présumons qu'elle fera défense formelle d'exhumer les restes de M^{lle} Malibran... »

« Ou voit qui a mauvaise volonté dans la manière hypocrite dont les autorités communales et la commission de la fête musicale ont l'air de s'occuper de la demande de M. de Bériot en renvoyant ses fondés de pouvoir de Calphe à Pilate. Il s'agit de savoir si avec l'autorité du gouvernement et sur la demande de l'époux de la défunte le refus que l'on fait est légal. »

— On parle beaucoup à Renaix d'un empoisonnement par imprudence. Sept ou 8 citoyens de cette ville ayant mangé des carbonnades de bœuf, accomodées dans un vase de cuivre, se sont trouvés indisposés. La plupart éprouvèrent des vomissements, et furent soulagés; mais trois d'entre eux n'ayant pu rejeter le poison, sont morts successivement à quelques jours d'intervalle. C'étaient les hommes les mieux portants et les plus vigoureux de la ville.

LIÈGE, LE 25 OCTOBRE.

DU PRIX DE LA HOUILLE.

Nous nous sommes attachés à constater les progrès des diverses branches de notre industrie depuis plusieurs années. Un tableau du prix de la houille et du charbon a été publié, il y a quelques mois; depuis il est survenu de nou-

— Benjamin! Benjamin, me dit-il d'une voix douloureuse, je vous recommande mes hommes. Sauvez-les! à ces mots, il fit un effort pour se dégager de nos bras, et sa dernière plainte fut recouverte par le bruit des flots qui tourbillonnaient au-dessus de sa tête.

Avec lui mourut l'Espérance. C'est en vain que cherchai à réveiller le courage et l'énergie des malheureux qui restaient encore: le désespoir était dans tous les cœurs. Les uns faisaient retentir l'air des malédictions, les autres montraient sur la quille du canot; mais, abîmés par la douleur et la fatigue, ils abandonnaient bientôt ce fragile soutien, et se laissaient couler dans l'eau, où ils étaient dévorés par les requins.

Cet abandon, ce désespoir, nous eussent conduits tous à une mort infaillible, si les requins, satisfaits du carnage qu'ils venaient de faire, ne nous eussent donné un instant de répit. J'en profitai pour engager mes malheureux compagnons à faire une nouvelle tentative. Cette fois, ma voix fut entendue, deux matelots montèrent à la fois, l'un par le bord, l'autre par le tribord, et la chaloupe fut remise à flot. Ces deux hommes déployèrent tant d'activité, qu'en quelques minutes les tristes débris de l'équipage de la felouque se trouvèrent à bord.

A neuf heures du soir, la felouque avait sombré; il en était maintenant onze, et le nombre de son équipage se réduisait à dix. Chacun se mit à l'œuvre, et bientôt nous eûmes ôté une assez grande quantité d'eau de la chaloupe pour ne plus craindre de la voir chavirer, mais nous étions tellement épuisés de fatigue que nous suspendîmes nos travaux pour nous reposer, long-temps avant que la chaloupe put être à sec.

Quand nous nous éveillâmes, il faisait grand jour, et le soleil s'élevait au-dessus de l'horizon. Les légères ondulations qu'avaient formées la fratchère de la nuit sur la surface de l'eau s'aplanirent aussitôt et firent place à un calme plat. Tout autour de nous était une plaine immense, un océan sans limite, et au-dessus de nos têtes, un ciel sans nuage et bleu, un soleil ardent dont la lumière ardente se réfléchissait sur les eaux et éblouissait nos yeux. — Mais point d'avions, point de mâts, point de voiles; nous avions besoin de tout, et nous n'avions ni vivres, ni vêtements.

— Ah! monsieur Benjamin, s'écria un des hommes, j'ai vu bien de

velles variations, nous les faisons connaître aujourd'hui par les chiffres ci-dessous, placés en regard des prix de l'année 1828, que l'on a toujours considérée comme la plus prospère sous l'ancien gouvernement.

PRIX DE LA CHARRETÉE DE 15 QUINTAUX :

NOMS DE QUELQUES ÉTABLISSEMENTS.	EN 1828		EN 1836, 1 ^{er} OCTOBRE.	
	HOUILLE.	CHARBON.	HOUILLE.	CHARBON.
	frs. c.	frs. c.	frs. c.	frs. c.
Ste-Marguerite.	26 34	16 30	36 39	20 94
Plomteric.	35 55	9 94	30 67	14 17
Nouvelle-Bonnefin.	32 70	15 86	33 02	17 98
La Haye.	49 04	8 46	25 49	11 63
Champay.	33 00	19 04	36 60	24 60
Horloz.	32 70	17 60	35 60	26 00
Gosson.	33 84	16 90	42 32	27 51
Espérance à Montegnée.	31 35	17 77	42 32	27 51
	00 00	44 27	57 60	24 60
			33 60	21 60
Kessalles.	35 65	15 86	39 67	23 01
Artistes.	35 55	17 77	36 37	23 25
Makets.	29 00	16 60	40 50	21 75
La Hore-Baldaz.	0 0	44 39	39 67	23 01
Belle Vue à St-Laurent.	0 0	0 0	37 00	27 00
Val-Benoît.	26 65	15 86	32 00	20 00
Gérard Cloes.	20 84	9 32	30 97	16 93
Gaillard Chevah.	21 19	10 44	29 63	15 78
Belle Vue à Herstal.	0 0	9 51	00 00	21 46
Oupeye.	0 0	19 45	20 00	15 00
Bonnier.	25 00	10 00	31 00	17 00

Après avoir fait connaître les prix comparés des deux années 1828 et 1836, nous allons donner les chiffres comparatifs du total de l'extraction dans notre province.

En 1828, on a extrait 6,949,596 quintaux métriques de houille et de charbon, ayant une valeur de 6,170,006 frs. Du 1^{er} octobre 1835, au 1^{er} octobre 1836, le total de l'extraction a été de 8,107,862 quintaux métriques de houille et de charbons (1) valant 8,918,648 frs.

Aux prix du jour, la valeur de la houille extraite, du 1^{er} octobre 1835, au 1^{er} octobre 1836, vaudrait 12,739,493 francs; en estimant la grosse houille à un septième seulement du produit général.

Nous avons déjà parlé des causes générales du renchérissement de la houille; on doit aussi porter, pour être juste, en ligne de compte, l'augmentation considérable du prix de la main-d'œuvre, et l'élévation du prix du bois et du fer.

Nous devons ajouter à la nouvelle que nous avons donnée de l'acquisition de l'établissement de M. M. Lamarche à Ougrée, par la banque de Belgique, que les 5/8 seulement de la houillère des six Bonniers, appartenant à MM. Lamarche ont été vendus. Les trois autres huitièmes sont restés dans les mains des anciens propriétaires.

Le cours de mnémotechnie sera ouvert mardi 25, à sept heures du soir, et se continuera tous les jours à la même heure. — Le cours de sténographie commencera mercredi soir, à six heures. Les cartes d'admission seront délivrées chez M. de Monty, rue de l'Université, Hôtel du Commerce.

Prix des cours de mnémotechnie 20 francs.
Idem de sténographie. 10 »
Pour MM. les étudiants, les deux cours, 20 »
Cours de grammaire, 20 »

— Il a été vendu au marché d'Alost du 22, 80,000 kilos de houblon, du cru de 1836, au prix de 17 à 22 florins. Le marché était bien fourni. Les prix du houblon du cru de 1835, sont restés les mêmes qu'au marché précédent.

— La situation critique des compagnies d'assurance maritimes, a donné lieu à la publication d'une brochure qui vient tout récemment de paraître à Anvers sous le titre: *Des compagnies d'assurances maritimes en Belgique, de leur position actuelle et de leur avenir.*

— Le conseil provincial de la Flandre orientale a ajourné à la session prochaine la discussion du système général des routes à exécuter dans la province.

— L'aurore boréale a été visible à Strasbourg et même à

(1) Il nous a été prouvé que, dans quelques houillères l'extraction est cependant encore moins considérable qu'en 1828. Mais par compensation, elle a beaucoup augmenté dans d'autres.

naufrages dans ma vie, mais jamais je n'en ai vu d'aussi affreux que le dernier.

— Monsieur, reprit Quacco, dont les yeux commençaient à se promener sur nous avec avidité, moi regretti beaucoup n'avoir pas été dévoré par requin, pas que moi, n'aurai pas faim maintenant.

— Enfants, il faut du courage, m'écriai-je. Vous savez qu'un grand nombre de navires traversent chaque jour le golfe; ainsi Dieu aidant, nous pourrions nous sauver.

La brise continua tout le jour. Le soir, un des hommes sortit de la poche de sa veste une petite Bible dont les caractères ne s'étaient point effacés, malgré un séjour de quelques heures dans l'eau, lors du naufrage de la felouque, et me la donna. Je fus chargé de lire les prières, chacun de nous pria Dieu avec ferveur de venir à notre aide et de terminer nos maux.

Le lendemain du second jour, à six heures, quand le soleil levant inonda les flots d'une clarté brillante, la brise cessa: de moins de rares bouffées de vent ne frisaient plus qu'à de longs intervalle la surface de l'eau, mais bientôt la chaloupe ne bougea plus. Ce calme fit naître un affreux désespoir dans nos cœurs: je vis Tom, qui le premier avait la veille parlé de recourir à une affreuse extrémité, dans le cas où nous serions trop vivement poursuivis par la faim, promener des regards terribles sur ses compagnons d'infortune, et les arrêter sur Quacco. Pour comble de maux, nos yeux plongeaient de toutes parts vers l'horizon et ne voyaient que l'immensité....

Vers midi, Tom, dont je surveillais tous les mouvemens se prit de querelle avec Quacco pour un motif très frivole, et se levait aussitôt avec fureur, il s'avança sur le malheureux Nègre, son couteau à la main. Je n'eus que le temps de lui arrêter le bras.

— Tom! méritai-je éperdu, qu'allez-vous faire? Soyez homme, je souffre comme vous, mais je mourrai plutôt que d'en venir à de pareilles extrémités; suivez mon exemple, pensez à vos amis, à votre patrie; reconnaissez la voix de votre chef, car je le suis depuis la mort de notre brave et généreux Henry. Ayez confiance dans la providence.

Ces paroles, sans ordre, sans suite, car mes sens et ma raison étaient égarés, ne produisirent pas moins une vive impression sur mes hommes surtout sur Tom et Quacco, dont les yeux s'humectèrent de larmes, et que tous deux me prirent la main.

Nantes. Les journaux français ne disent pas qu'elle ait été visible à Paris.

M. le comte de Chotek, chevalier de la toison d'or, grand burgrave et gouverneur du Risgau de Bohême, avec sa famille et une suite nombreuse, venant d'Aix-la-Chapelle et allant à Bruxelles, ont logé la nuit dernière à l'hôtel du Pavillon Anglais, ainsi que lord et lady Sefton et leur suite, venant de Cologne et retournant en Angleterre.

On lit dans l'Industriel du Hainaut : « Ce sera définitivement le 23 de ce mois que la navigation sera rétablie entre Condé et Cambrai : déjà le 20, les bateaux chargés sur le canal de Mous ont pu être dirigés vers Fresnes.

Les travaux exécutés pour l'amélioration de l'Escaut, sont considérables; les écluses ou barrages à pontrelles ont été remplacés par des écluses à sas, en sorte qu'il ne peut plus exister d'encombrement sur ce fleuve, à moins d'accidents imprévus.

L'hiver est précoce en Angleterre. Vendredi (14), le chemin entre Buxton et Ashburn était couvert de neige à la hauteur de trois pouces.

Depuis l'ouverture du chemin de fer de Durham à Sunderland (Angleterre), on a fait sur cette route une nouvelle expérience qui a prouvé la possibilité de mettre les voitures en mouvement par le vent sur le chemin de fer. Un mâât provisoire et des voiles ont été placés sur un des véhicules ordinaires, et il fut aussitôt mis en mouvement avec une assez grande rapidité : mais en amenant les voiles au vent, la rapidité s'est augmentée de dix milles (trois lieues et demie) à l'heure. On y attacha ensuite un train de cinq waggon chargés de charbon sans y ajouter une voile de plus. (Mécanic Magazine.)

On ne pourrait, sans être spécialement occupé de la matière se faire une idée de la marine marchande anglaise. Le nombre des navires marchands, sans compter la marine royale est 24,280. La capacité de ces navires réunis est de 2 millions 553,685 tonneaux. Ils emploient 166,583 hommes. Ces calculs sont tirés de 34 volumes infolio et de manuscrits sur la marine présentés annuellement à la direction du commerce. Outre cette immense quantité de navires des ports anglais, tout le noyau possède 3579 vaisseaux de 214, 878 tonneaux et 15,059 hommes aux colonies. En tout, l'Angleterre compte 27,859 vaisseaux marchands.

On écrit de Vienne, le 12 octobre : « Un événement horrible est arrivé récemment à Hermstadt en Transylvanie. Le lieutenant-colonel Elsassier mourut du choléra et fut immédiatement enterré. Les parents ne trouvant pas un des anneaux précieux du défunt, firent poursuivre un des domestiques, qui déclarait que le lieutenant-colonel avait sans doute été enterré avec cette bague au doigt. Une exhumation eut donc lieu, et, au grand effroi de tout le monde, on découvrit que cet officier s'était réveillé depuis son enterrement et était mort dans le cercueil. Le cadavre était placé sur le ventre et le malheureux s'était rongé les chairs des mains et des bras. » (Gazette d'Autbourg)

CONSEIL PROVINCIAL. — Présidence de M. NAGELMACKER.

Addition à la séance du 24.

M. Cloes a rappelé les conclusions de son rapport sur la propriété du palais de justice à Liège. Une longue discussion s'est établie à ce sujet. On a enfin arrêté les conclusions suivantes :

1° La députation du conseil est autorisée à réclamer en justice la propriété du Palais. Avant de recourir aux voies judiciaires, elle entrera en négociation avec le gouvernement, sur les bases suivantes : 1° toute la partie occupée par les tribunaux et les archives deviendra la propriété de la province.

2° La partie restante sera aliénée, et le produit employé à la restauration de l'édifice.

3° Le surplus du prix sera affecté à la construction de nouvelles prisons.

Ces conclusions ont été adoptées par 33 membres; 41 ont voté contre.

Séance du 25. — La séance de ce jour est ouverte à 9 h. L'appel nominal constate la présence de 47 membres.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. Ernst donne lecture de diverses réclamations.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport relatif à la demande d'indemnité formée par l'ingénieur en chef de la province. M. Robert, rapporteur, a conclu au paiement d'un tiers des frais de route (4514 francs 38 c.), par la province, et les deux tiers restant par l'état.

Mais mes souffrances devenaient insupportables, et pour seroient de misère, le calme nous tenait constamment enchaînés à la même place. La soif, souffrance plus horrible que la faim, vint encore augmenter la masse de nos maux.

Nous cherchâmes d'abord à l'éteindre ou du moins à l'apaiser, en imbibant d'eau de mer nos chemises, et en appliquant ces linges ainsi humectés sur notre cou et les parties extérieures de notre corps où la chaleur se faisait le plus vivement sentir; mais le sel dont cette eau était empreignée s'infiltrait par nos pores et rendait notre soif plus intense encore. Il fallut renoncer à ce moyen. Alors une rage frénétique s'empara de mes malheureux compagnons; les uns frappèrent du pied les bordages de la chaloupe, les autres s'arrachèrent les cheveux : tout à coup, au plus fort du paroxysme, un cri que je poussai, arrêta ce délire comme par enchantement.

— Amis, criaï-je, un navire vient à nous.

Un silence de mort régna pendant quelques secondes autour de nous; personne n'osait respirer, et tous les regards se portèrent à la fois vers l'endroit où j'avais les yeux fixés.

— Ou est ce navire, où le voyez-vous, monsieur Benjamin ? s'écria Tom en portant alternativement ses regards sur l'horizon et sur moi avec la plus vive anxiété.

— Là ! m'écriai-je; c'est un brick qui fait route dans notre direction.

Ces paroles furent le signal d'une allégresse générale : du délire de la douleur, nous passâmes subitement au délire de la joie; des éclats de rire, des bravos, des battements de main retentirent. Nous nous élançâmes simultanément dans les bras des uns des autres, et des larmes abondantes coulèrent de nos yeux; puis nos regards revinrent à l'horizon pour nous assurer si nous ne nous étions pas trompés.

Nos yeux ne quittèrent plus le brick. Dans l'épouvante où nous étions, nous ne songions pas à la grande distance qui nous séparait du brick; nous réunissions nos voix, nous en formions une masse de sons, dans l'espoir d'attirer plutôt l'attention de l'équipage, tandis que d'autres dansaient comme des fous sur les bancs, en agitant leurs jaquettes bleues.

— Hélas ! nous n'étions pas arrivés au terme de nos maux. Au moment où notre joie était la plus vive, le brick nous échappait. Nous

M. Ernst combat les conclusions. Il rappelle que toutes les provinces ont payé les ingénieurs, comme l'avait demandé le gouvernement. Il trouve qu'il serait impolitique, au moment où le conseil annonce qu'il est disposé à faire des sacrifices pour l'amélioration de nos voies de communication, de se montrer plus difficile que les autres localités. D'ailleurs, il est probable que le gouvernement, dans la répartition du subsidé de six millions, aura égard à ce qu'ont fait les autres provinces, et qu'il nous retranchera des sommes que nous aurons refusé de payer.

MM. Robert et Scronx défendent les conclusions de la commission. M. Ernst dit qu'il n'a parlé que pour le passé. Le conseil, aujourd'hui constitué, pourra faire ce qu'il lui plaira pour l'avenir.

M. Bellefroid propose d'accorder une somme de 5,000 fr. Cet amendement est adopté à une grande majorité.

L'ordre du jour appelle le rapport sur la demande d'un subsidé pour réparer l'église de St-Jacques.

M. de Postea, rapporteur, a la parole. Après quelques considérations, il nous apprend que les réparations exécutées jusqu'ici à l'église Saint-Jacques ont coûté plus de 35,000 francs. La partie la plus ruinée de l'édifice, est le portail de l'église, quoiqu'il soit de cinq ou six siècles moins vieux que le corps de l'église, dont la fondation remonte au commencement du XI^e siècle. On s'est borné jusqu'ici à des travaux de conservation; il fallait encore, selon une première évaluation, une somme de 152,605 francs pour couvrir toutes les dépenses; non compris les travaux qu'exigerait le portail. La régence avait accordé un subsidé de 40,000 francs pour la réparation de St-Jacques, à la condition que la province intervindrait pour une somme égale. La députation refusa le subsidé, vu l'état des finances de la province. La régence maintint cependant sa résolution à quelques autres conditions. Dans cet état de choses, le gouvernement demanda des renseignements. Il apprit que la dépense totale des réparations, monterait à plus de 172,000 francs. Le gouvernement répondit qu'il était prêt à accorder des subsidés; mais qu'il trouvait celui offert par la régence trop faible. On fit un nouveau devis montant à 148,000 frs. Entretemps il arriva un arrêté royal, qui accordait un subsidé de 12,000 francs pour les réparations les plus urgentes, l'administration provinciale accorda aussi un subsidé de 12,000 francs. La commission conclut à ce que l'on fasse les réparations de conservation et d'embellissements évaluées, comme nous l'avons dit, à 148,000 francs par suite du dernier devis; mais toutefois vu l'état des finances de la province, on ne peut accorder aujourd'hui que 6,000 fr.; elle est persuadée que le gouvernement et la commune continueront à contribuer aux frais des réparations; la commune en fait même une condition du subsidé que donnera la province. On a remarqué que les travaux étaient conduits avec négligence. La commission pense donc que la députation devra nommer des surveillants.

Une longue discussion s'engage sur ce rapport.

M. Ernst propose l'ajournement à la première session. — Cette proposition est adoptée.

M. Lekeu fait un rapport sur la demande d'un subsidé pour l'école vétérinaire de Liège. Il s'attache d'abord à faire ressortir l'utilité de cet établissement.

La commission estime qu'il y a lieu d'accorder un subsidé, à la condition que l'école se renferme dans les limites de l'enseignement vétérinaire. La commission exprime le vœu que la députation demande au gouvernement la formation d'un jury indépendant. M. Lekeu termine en proposant un subsidé de 500 frs.

M. Richard trouve que le chiffre est trop faible. Il propose 4,000 frs.

Cet amendement est appuyé.

M. Delfosse fait remarquer qu'on n'accorde que 500 frs. à la Société pour l'Encouragement de l'Instruction Élémentaire.

M. Scronx dit que s'il était de l'école vétérinaire, il refuserait un pareil subsidé.

M. Richard dit qu'il a proposé 4000 francs, afin qu'on ne vienne pas tous les ans demander des majorations de subsidé.

M. Destrievaux ne pense pas que cette crainte doive occuper l'assemblée. Il émet l'opinion qu'il ne faut pas que sous prétexte d'enseigner l'art vétérinaire, on empiète sur les autres branches d'enseignement.

M. Bellefroid appuie vivement la condition que la commission veut imposer à l'école, de ne point s'écarter de son enseignement vétérinaire. L'établissement que nous devons protéger, celui qui réclame toute notre sollicitude, c'est l'université; nous ne devons pas protéger un établissement qui pourrait lui nuire. Il appelle à ce sujet toute l'attention du conseil.

M. Delfosse : Il est vrai de dire qu'il y a une sorte de rivalité entre l'école vétérinaire et l'université. C'est pour cela que la commission a fait très-sagement en n'accordant un subsidé qu'à la condition de faire cesser cette rivalité.

M. Cloes dit que l'école se borne aux branches nécessaires à son enseignement.

M. Bellefroid : Plus j'examine le programme de l'école vétérinaire, plus je suis convaincu du danger de la rivalité. Je trouve les mêmes cours sur les deux programmes; je ne vois pas pourquoi les élèves n'iraient point prendre les cours dont j'ai parlé à l'université. Il y a danger pour cet établissement, messieurs, et cependant il réclame, je le répète, tous nos efforts, toute notre sollicitude.

M. Delfosse défend vivement l'amendement de M. Richard. Il dit que l'école vétérinaire est plus utile à la province que le Conservatoire, qui a obtenu cependant deux mille francs.

L'amendement de M. Richard, qui porte le subsidé à 1000 fr., est mis aux voix et adopté par 27 voix contre 20.

On passe à l'allocation de 4,800 francs accordée en faveur des élèves qui étudient l'art vétérinaire (il est partagé par somme de 300 frs.)

MM. Michiels et Closset demandent qu'on n'accorde point de subsidé aux élèves qui étudient à l'école vétérinaire de Bruxelles.

Cet amendement est appuyé.

M. Delfosse demande que les élèves qui sont maintenant à Bruxelles continuent à jouir du subsidé.

M. Ernst parle dans le même sens.

M. Lekeu : Les conclusions du rapport sont dans le sens de la proposition de M. Delfosse.

L'assemblée adopte un amendement par lequel les élèves qui sont à Bruxelles continueront à jouir du subsidé jusqu'à l'achèvement de leurs études.

M. Delfosse demande que par compensation du subsidé, la députation puisse faire admettre gratuitement des élèves à l'école vétérinaire.

Une discussion s'engage sur cette proposition. Elle est déclarée urgente pour l'assemblée.

M. David, de Verviers, propose que de quatre élèves admis gratuitement à l'école, deux soient choisis dans l'arrondissement de Liège; les deux autres, dans l'arrondissement de Huy, et enfin la quatrième dans l'arrondissement de Verviers.

Les deux propositions de MM. Delfosse et David sont rejetées.

On adopte ensuite la seconde partie des conclusions du rapport de M. Lekeu, qui demande l'intervention de la députation près du gouvernement, pour obtenir la formation d'un jury indépendant.

M. Cloes fait un rapport sur la demande d'un subsidé de la part des directeurs de la Revue belge. La commission propose d'accorder une somme de 300 frs.

M. Dubois croit que le subsidé n'est point assez considérable. Il propose à l'assemblée de le porter à 600 fr.

M. Closset combat la proposition.

M. Richard appuie la proposition.

M. Scronx dit que la régence a accordé 400 fr.

L'amendement n'est point appuyé. — Le subsidé de 300 fr. est voté à la presque unanimité.

L'assemblée aborde l'examen des questions relatives à la somme de 491,000 fr. versées pour le canal de Bois-le-Duc, et réclamée par la province.

La première est celle-ci : la province est-elle en droit de réclamer la somme susdite. — Résolu affirmativement à l'unanimité.

La seconde question est celle-ci : la province doit-elle encore voter un subsidé pour le canal de Bois-le-Duc ?

M. Closset fait quelques observations dont nous ne saisissons pas le sens.

La question ci-dessus est ensuite résolue négativement.

M. Scronx donne lecture des chiffres totaux du budget Total des recettes; 385,100 fr. 44 c. Total des dépenses, 385,100 44 c. d'où il suit que les recettes et les dépenses sont balancées.

On procède à l'appel nominal pour le vote du budget; il est approuvé par tous les membres présents à l'exception de MM. Adam et N. qui se sont abstenus, n'ayant pas assisté à toute la discussion.

M. Lekeu développe sa proposition relative aux moyens de donner plus d'impulsion à l'Instruction publique dans notre province. Il se livre d'abord à des considérations générales sur l'enseignement populaire. Il dit que l'assemblée s'étonnera sans doute, quand elle saura que des instituteurs, dans les campagnes, ont été obligés de fermer leurs écoles à défaut de local et cependant il existe un fond de plus de 45,000 frs. disponibles, et dont on n'a pu disposer jusqu'ici aucune demande n'ayant été adressée au gouvernement. Il fait l'éloge du corps des instituteurs; on y rencontre aujourd'hui une foule de jeunes gens instruits et qui méritent la protection de l'autorité. Il demande que la députation s'occupe avec zèle à recueillir des renseignements sur l'état de l'Instruction dans les communes; et enfin sur les divers points indiqués dans la proposition que M. Lekeu a été appelé à développer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Discussion de l'affaire du classement de la chaussée des Romains.

M. Closset rapporteur pense qu'il y a urgence à déclarer la Chaussée des Romains route provinciale.

M. Nagelmacker fait remarquer que c'est une modification aux conclusions de la commission.

M. Bellefroid demande l'ajournement. Il dit que la députation pourrait être chargée de faire opérer les réparations au pont sur le Geer à Berglez.

M. Closset répond.

M. Destrievaux ne pense pas que la loi accordée au conseil le droit de classer les routes.

M. Closset : C'est un vœu que nous émettons pour le classement de la route.

La discussion se prolonge sur cette affaire.

Les nouvelles conclusions du rapport fait par M. Closset, ne sont pas adoptées.

Les premières conclusions sont adoptées. La députation est autorisée à faire faire les dépenses nécessaires pour la réparation du pont sur le Geer.

Il est une heure 1/2, la séance continue.

ÉCOLE DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES.

Les personnes qui désirent suivre le cours de cette école sont invitées à se rendre à l'université mercredi 26 de ce mois, à 3 heures, où il sera procédé au classement des élèves, conformément à la décision ministérielle du 19 courant, de manière que ceux qui ont fait des études spéciales soient placés dans l'année correspondant au degré d'Instruction qu'ils ont déjà acquis.

Liège, le 24 octobre 1836.

Le secrétaire de la faculté des sciences.

(Signé) J. B. BRASSEUR.

— Ohé ! ohé ! à bord du brick !

Vains efforts ! il fallait mourir; mes cris étaient inutiles, le brick continuait à fuir sans s'arrêter. Il passa devant moi, me laissa en arrière et, personne n'accourut à mes cris.

— Ohé ! ohé ! à bord du brick.

Ah ! plus d'espérance ! le brick fuyait toujours; il me semblait que ses voiles allaient crever sous la pression du vent qui gonflait. Mais qu'elle fut mon émotion ! quand tout à coup j'aperçus un homme dans la grande lune.

— Au secours, au secours !

Je levai aussitôt mes deux mains à la fois; puis faisant un violent effort, la moitié de mon corps sortit de l'eau et je hélai encore de toute la force de mes poumons. Mes mouvements furent enfin aperçus; les matelots attirés par mes cris accoururent au bossoir du tribord. Alors je pus entendre leur voix.

— Un homme à la mer ! mettez la yole à l'eau.

Aussitôt un mouvement extraordinaire eut lieu à bord; le timonier changea de route, et le brick s'avança sur moi. On mit en panne la yole ayant été lancée à l'eau, quatre hommes nagèrent avec force.

— Amis, hâtez-vous, ou je meurs.

— Courage! courage! nous sommes à vous.

— Là ! là ! amis, criaï-je en tendant mon bras du côté de la chaloupe.

— Oui.

— Sauvez mes malheureux camarades.

Ces mots expirèrent sur mes lèvres; je sentis mes forces défaillir, et tombai aussitôt sans connaissance.

Le navire qui nous avait recueillis était le Washington de New-York, à destination de Carthagène. Après trois jours de séjour à bord, durant lesquels nous recûmes du capitaine et de son équipage, tous les soins que notre malheureuse position réclamait, nous aperçûmes le croiseur de S. M. B., l'Hirondelle, qui retournait à la Jamaïque. En conséquence, mes malheureux compagnons d'infortune et moi nous fîmes nos adieux au capitaine américain et aux matelots de son équipage, et primes passage à bord. Six jours après nous mouillâmes dans le port de Port Royal.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui mardi 25 octobre, 2me. debut de M. Racon.
Le MAÇON, opéra-comique en 3 actes, musique d'Agber. — Suivi d'une DAME DE L'EMPIRE, vaudeville en un acte. — Le spectacle commencera par les GANTS JAUNES, vaudeville en un acte.

**ANNONCES
ET AVIS DIVERS.**

HUITRES ANGLAISES, chez F. HARDY, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES à 3 fr. le cent, chez ANDRIEN, fils.

ON DEMANDE UNE CUISINIÈRE. S'adresser au bureau de cette feuille où l'on dira pour qui c'est. 104

A VENDRE, Place St-Pierre n° 19 (bis.), PIERRES, MOELLONS, et une PORTE EN CHÈNE à deux battans avec son encadrement de pierres de taille. 268

A VENDRE

DEUX COLONNES

EN MARBRE DE SAINT-REMI,
AVEC BASES ET CHÂPITEAUX DE L'ORDRE IONIQUE;
D'une hauteur de trois mètres quarante quatre centimètres.
S'adresser à M. CHEVRON, architecte, à Liège.

MESSAGERIES



PASQUET BRIARD,

PLACE VERTE A LIÈGE.

L'ADMINISTRATION a l'honneur d'informer le public que malgré la mort prématurée de Mme. veuve PASQUET, aucun changement ne sera apporté dans la marche de l'entreprise, sinon qu'elle redoublera d'efforts et de zèle pour mériter de plus en plus la confiance du public et du commerce dont elle a été honorée jusqu'à ce jour. 258

ADMINISTRATION

L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES

VENTE

D'OBJETS MOBILIERS

LE SAMEDI 5 novembre prochain, à neuf heures du matin, il sera procédé au local de l'HOPITAL MILITAIRE A St. LAURENT, à la vente au comptant D'UNE QUANTITE D'OBJETS D'HABILLEMENT, COUCHAGE etc, mis hors de service au dit hôpital, et consistant principalement en COUCHETTES, PAILLASSES, DRAPS DE LIT, CHEMISES, etc. 276

ADJUDICATION VOLONTAIRE

ENTRE

MAJEURS ET MINEURS,
POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Par devant M. le juge de paix des cantons Est et Nord de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, et par le ministère du notaire DELBOUILLE, il sera vendu à l'enchère le vendredi 28 octobre 1836, à 10 heures du matin,

UNE MAISON,

PROPRE A TOUT COMMERCE.

avec cour et dépendances, située au commencement du faubourg St. Léonard, à Liège, cotée 45.
S'adresser au dit notaire, dépositaire du cahier des charges. 275

MAISON DE COMMERCE, AVANTAGEUSEMENT PLACÉE,

A VENDRE.

M. DUSART, notaire à Liège, VENDRA le 4 novembre prochain, à 10 heures du matin, au local des séances du bureau de bienfaisance de cette ville, rue Vinave-d'Ile, une partie de la maison connue sous le nom de Maison des Pauvres en Ile, rue Vinave-d'Ile, n° 42. Cette partie, qui joint à Mme. Neuville, a une façade de 6 mètres 20 centimètres et une superficie de 119 mètres.

S'adresser, pour prendre connaissance du plan et des conditions, tant en l'étude dudit notaire qu'à ladite Maison des Pauvres en Ile. 232

AU MAGASIN,

PLAGE VERTE, N° 780, A LIÈGE.

On trouve UN ASSORTIMENT de QUELQUES MILLES CHALS BROCHÉS et IMPRIMÉS depuis le prix le plus bas jusqu'au prix le plus élevé. UN ASSORTIMENT de SOIERIE en GROS de NAPLE, marceline, poul de soie, satin ture, soie écossaise en toute couleur et qualité; grand assortiment de soie noire en deux aunes larges. Echarpes, colliers, fichus, foulards, cravates de soie noire et de fantaisie. Quelques cents pièces bengaline et cotonette fine à carreaux les dessins les plus nouveaux. Merinos broché et imprimé et uni en toute qualité. — Mille caleçons et gilets confectionnés en flanelle depuis fr. 2 50, jusqu'à fr. 15, idem Jupons, gilets, caleçons en cachemire, en laine de France, tissé et tricoté. Bas de laine de France pour femmes, hommes et enfants. Très grand assortiment, idem tricoté. — Bas, chaussettes et gants de soie et demi soie à jour et uni, et toujours quantité de marchandises achetées au dessous du cours. Le tout au prix le plus bas possible.
Un dépôt de couvertures de laine fine. 45

VENTE DE LIVRES.

LUNDI, 31 octobre et mercredi 2 novembre et jours suivants, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M. RENOU, notaire à Liège, sous la direction de M. Prodhomme, à la VENTE aux enchères D'UNE BELLE COLLECTION DE LIVRES DE JURISPRUDENCE, SCIENCES, HISTOIRE, LITTÉRATURE, etc.

Le catalogue se distribuera cinq jours avant la vente, de 9 heures à midi, en l'étude dudit notaire, rue du Pot-d'Or. 242

VENTE D'IMMEUBLES

Le mardi 8 novembre 1836, à 10 heures du matin, les enfants LEGRAND feront vendre publiquement par le ministère du notaire BERTRAND et par devant le juge-de-peace du canton du sud de cette ville en son bureau, sis rue Mont Saint-Martin.

Savoir:

1er lot. UNE BELLE MAISON bâtie depuis peu d'années, avec cour et dépendances, située à Liège, rue du Pot d'Or, n° 692, portant l'Enseigne du cordon bleu.

2e lot. UNE AUTRE MAISON avec cour, située en cette ville, rue St-Adalbert, n° 75, joignant par derrière à la précédente.

3e lot. Une pièce de terre de 3 verges grandes située à Sussen dépendant du village de Hous entre Tongres et Maestricht.

4e lot. — Et une rente de 4 francs 86 centimes, constituée par rentage, due par la veuve et les enfans de Jean Nicolas Debruge, de Jupille.

Le cahier des charges est déposé en l'étude du M^e BERTRAND. 241

GRILLE EN FER BATTU,

De deux mètres et demi de longueur.

Et une PORTE en barreau, ouvrant en 4 parties,

A VENDRE,

Quai de la Sauvenière, n. 9.

**Mémoire sur la guérison sans mercure des
MALADIES SECRÈTES**

ET DES DARTRES,

Par la méthode végétale dépurative et rafraichissante du docteur BELLIOU, rue des Bons-Enfants, n. 32, à Paris.

La poudre végétale, les pilules purgatives et la pomme anti-dartreuse dont se compose ce traitement dépuratif, sont approuvés par le rapport d'une commission de quatre docteurs de la faculté de médecine de Paris, en date du 2 mars, 1833. (Voir l'ouvrage annoncé).

Brochure de 250 pages (2^e édition), à l'aide de laquelle on peut se diriger soi-même, prix: 1 fr., et 1 fr. 50 c. par la poste; on le trouve ainsi que les médicaments dans les villes ci-après désignées: à Liège, chez M. Albert, pharmacien, rue Souverain-Pont, n° 604; à Bruxelles, chez M. Van Hisberg, pharmacien, place de la Monnaie, n° 5.

ET DANS LES VILLES SUIVANTES:

A Courtray, chez M. Deboey, fils, pharmacien, rue de Tournay, n. 6; à Gand, chez M. Depaëps, pharmacien, rue Vieux-Bourg, n. 18; à Louvain, chez M. Smout, rue de Bruxelles, n. 50; à Malines, chez M. Smout, pharm., rue Bailles-de-fer; à Mons, chez M. Van-Miert, pharmacien, rue de Nimy, n. 172; à Namur, chez M. Jourdain, pharmacien, rue de Gravière, n. 1051; à Nivelles, chez M. Lemaire, pharmacien; à Ostende, chez M. Boucherie, pharmacien; à Verviers, chez M. Etienne, pharmacien, rue des Récolets, n. 61; à Ypres, chez M. Frison-Vanoutrève, pharmacien; à Chaux-de-Fonds, (Suisse), chez M. Vielle, pharmacien. 921

BOUGIES DIAPHANES.

On vient de recevoir chez Gillon-Nossent, rue du Pont-d'Ile, n. 32, un assortiment complet de BOUGIES DIAPHANES, première qualité, ainsi que de bougies en cire. On les vend au plus juste prix.

BOURSES.

AMSTERDAM, LE 23 OCTOBRE.

Dette active,	32 13/16	Espagne. Ardoin,	18 P
Billets de change,	21 7/8	Différée,	8 P

ANVERS, LE 24 OCTOBRE.

ANVERS. Det. activ.	104 1/2	PARIS. Cert. Falc.	90 0/0	A
Det. différ.	43 3/4	État-ao. Lev. 1832.	00 0/0	A
Emp. de 48 mill.	99 3/4	à An. 1834.	400	A
HOLL. Dette active:	00			
Rente remboursab.	97 1/4			
AVOIR. Métall.	102 0/0			
Lots de fl. 400.	000 0/0			
de fl. 250.	417	Amst., c. jours.	518 1/2	P.
de fl. 500.	682	Rotterd., Idem.	518 1/2	P.
Polac. Lots fl. 300.	115 0/0	Paris, Idem.	118 1/2	P.
fl. 500.	132 0/0	2 mois.	118 1/2	P.
arr. E. à L. 1834.	81 5/8	Lond. pr. Estr. c. j.	40 1/2	P.
arr. E. à L. 1834.	0 0/0	2 mois.	39 1/2	P.
D. dif. 1834.	0 0/0	Ham. pr. 40 Hb. c. j.	35 5/16	A
Dit. p. 1834.	0 0/0	2 mois.	35 5/16	P.
Dette diff.	8 5/8	Bruxelles et Gand.	114 p. c. perte.	

CHANGES.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 24 OCTOBRE 1836.

Notre bourse était très-ferme au commencement en fonds d'Espagne. Ardoin ouvert 49 le 1/8 19 48 7/8 3/4 5/8 1/2 et reste 48. 3/8 argent au comptant.

On a fait assez d'affaires.

BRUXELLES, LE 24 OCTOBRE.

Dette active.	53 1/8	P. Fourn. des Vennes.	410 0/0	P
Emp. R. fin cour.	99 5/8	A. Chatelineau.	446 0/0	P
Emp. de 30 mill.	93 5/8	P. St-Léonard.	410 0/0	A
Emp. dec. v. 1832.	400 0/0	P. Verreries Charleroi	420 0/0	P
Act. Société Gén.	810 0/0	A. Espérance.	423 1/2	P
So. de Com. de cy.	143 1/2	P. Brasseries.	111 1/2	P
Ban. de Belgique.	123 3/4	A. Librairies.	000 0/0	
So. du c. de S.-O.	109 1/2	P. Dette active. Hol.	52 0/0	
S. Hauts-Four.	451 0/0	P. Synd. d'amort.	00	
Banq. fonc.	401 1/4	P. Lost. r. av. coup.	00 0/0	P
S. du Cha. Flenu.	144 1/2	P. inscrip.	96 5/8	P
Wasmé-Hornu.	406 0/0	P. Métalliques.	102 0/0	P
Sclessin.	429 1/2	P. Naples.	90 0/0	A
Société nationale.	433 0/0	P. Emp. Ard. 1835.	48 1/4	P
Levant de Flenu.	112 1/2	P. D. différée.	9 0/0	P
Charb. d'Ougrée.	420 0/0	P. Id. 1835.	0 0/0	
Sars-Longchamps.	118 0/0	P. Brésil Rotsch.	82 0/0	P
Chemin de fer.	102 1/4	A. Rome.	99 0/0	P

VIENNE, LE 15 OCTOBRE.

Métalliques, 103 1/2. — Actions de la banque, 1350 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 23 ET 24 OCTOBRE:

Le hack prussien Mercure, v. de Wezel, ch. de bois de chêne. — Le hack prussien Gertrude, v. de Cologne, ch. de 55 pièces bois de chêne; 38 barils alquifoux; 20 dito dito; 50 dito dito; 40 dito dito 9 colis acier et lime; 245 bques fer, 18 barils bleu d'azur, 4 barils mines de plomb; 2 barils vin; 4 dito dito; 7 caisses mercerie; 6 cais. ardoises, 8 bques sulfate de barythe; 5 caisses ardoises; 8 barils bleu d'azur; et diverses marchandises. — Le pleyt belge Sans Repos, v. de Lisbonne, ch. de 130 muids sel, 50 c. citron, 20 b. laine de mouton, 9 c. et 9 bques vin, et 10 paquets colle de poisson. — Le koff hanovrien Vr. Gezina, v. de Dantzig, ch. de graine de colza. — La galjae hamb. Vr. Menne, v. de Bayonne, ch. de térébentine et laine. — Le brick brémois Wismar, v. de Riga, ch. de bois. — Le koff hanovrien Vr. Joanna, v. de Rostock, ch. de graine de colza. — Le koff oldenb. Heinrich, v. de Rusterzyl, ch. d'orge. — Le koff hanov. Jonge Egeroka, v. de Stettin, ch. de graine de navets. — Le pleyt belge 3 Gebroeders, v. de Rotterdam, ch. d'huile. — Le pleyt belge Dankbaerheid, v. d'Amsterdam, ch. de fer et genièvre. — La gallice danoise Else Maria, v. de Demin, ch. de graine. — Le koff hanovrien Wilhem, v. de Memel, ch. de bois et froment. — Le pleyt belge Aventure, v. d'Amsterdam, ch. de bois et café. — Le pleyt belge Fortuna, v. de Rotterdam, ch. de vieux fer. — koff hanovr. Eendragt, v. de Neveharlinzerzyl, ch. d'orge et froment. — Le koff hanov. Vr. Anna, v. de Detsum, ch. d'orge. — Le koff hanovrien Vriendschap, v. de Carolinerziel, ch. d'orge. — Le koff hanov. Vr. Alida, v. d'Omerzeil, ch. d'orge. — Le koff oldenb. Vriendschap, v. de Rusterzyl, ch. d'orge. — La galj. meckl. Acti., v. de Drontheim, ch. de cuivre, huile et bois. — Le koff meck. Providentia, v. de Memel, ch. de bois. — Le koff hanov. Vr. Catharina, v. de Carolinerzyl, ch. d'orge. — Le bateau à vapeur belge Princesse Victoria, v. de Londres, ch. d'indigo, coton, salpêtre, 21 passagers et chevaux.

PLACE D'ANVERS, LE 24 OCTOBRE.

VENTES.

Café. — On a fait 460 balles Brésil, à 32 cents. 400 balles dito à 31. 400 id. Batavia, prix divers.
Riz. — Il s'est traité 600 balles Bengale, dont le prix est inconnu.
Sucre raffiné. — Environ 4000 kilos pain en papier, 1re. qualité, f. 25 1/2.
Sucre brut. — Calme et point d'affaires.

MARCHÉ DE LIEGE, DU 24 OCTOBRE 1836.

Froment vieux, l'hectolitre,	fr. 15 85
Froment nouveau, l'hectolitre,	14 94
Seigle vieux, id.	11 50
Seigle nouveau, id.	11 03

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.